



Changement d'emploi après 1 an et demi avec récépissé

Par **Mmsf**, le **15/10/2021** à **17:09**

Bonjour,

Je suis médecin étranger et je travaille depuis 1 an et demi en France avec un CDD. Je suis arrivé avec un visa long séjour valant titre de séjour (VLS TS) que j'ai validé en ligne et tout est en règle. 2 mois avant son expiration, j'ai déposé ma demande de renouvellement du titre de séjour et j'ai obtenu un récépissé valable 6 mois. La durée de l'instruction était très longue (8 mois et encore en cours) et j'ai pu obtenir un renouvellement du récépissé pour encore 3 mois.

Je vais quitter mon emploi et j'ai un contrat signé dans un autre département et là, 20 jours avant la fin de mon contrat et mon départ vers mon nouveau travail, la préfecture m'envoie un mail pour compléter mon dossier, sinon il va être classé sans suite. Mes questions sont :

- 1) devrais-je compléter mon dossier et attendre qu'on me délivre la carte de séjour (sachant que je quitte ce département dans 20 jours) ?
- 2) si je ne le complète pas et je sollicite une autre carte de séjour avec mon nouveau contrat dans le département d'arrivée, est ce que je risque quelque chose ?
- 3) si je ne complète pas mon dossier et que mon dossier sera classé "sans suites" avant le début de mon nouveau travail, ceci implique-t-il que mon récépissé devient non valide et je tombe dans l'irrégularité ?
- 4) si je voyage 2 semaines à l'étranger pour des vacances, par exemple, et que, pendant ces 2 semaines, j'obtiens un refus de délivrance du titre de séjour, est-ce que cela implique que je ne peux pas regagner le territoire français ? Autrement dit, est-ce que les préfectures envoient les dossiers des personnes qui ont obtenu récemment un refus à la police des

frontières pour leur empêcher le retour en France ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **16/10/2021** à **06:42**

Bonjour,

En tant que médecin étranger, si vous avez pu pratiquer en France sans problèmes c'est que votre diplôme est reconnu par la France. Dans la mesure où nous manquons cruellement de praticiens, il n'y a peu de risques que vous soyez refoulé à la frontière à votre retour.

Voyez cependant un avocat spécialisé, c'est plus prudent.